

## **Rapport de la commission de gestion et des finances sur le préavis n° 12/24 « Comptes pour l'année 2023 »**

Présidente : Fasel Rachel

Membres : Lambercy Valérie, Pasteur Cora, Quinodoz Boris, Schmuki Sandra

Suppléante : Claire-Lise Cand

---

Orbe, le 7 avril 2024

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La commission de gestion et des finances (COGEF) s'est réunie le mercredi 26 mars 2024 à la salle de la Municipalité de la Commune de Valeyres-sous-Rances pour une séance de travail consacrée à l'analyse de la gestion et des comptes pour l'année 2023. Tous les membres de la commission, ainsi que la suppléante étaient présents. Cette séance s'est tenue en présence des membres du dicastère finances : M. Oliver Petermann, Mmes Anne Baumann et Marinette Benoit.

La commission les remercie chaleureusement pour leur disponibilité, ainsi que pour la clarté et la transparence dans les réponses apportées aux questions posées.

Ce rapport reprend les points discutés lors de cette séance concernant les comptes de l'année 2023.

### **I. Préambule**

Les comptes 2023 se bouclent avec un total de charges de CHF 5'537'405.01 et un total de produits (subventions diverses, participation parents, écolage externe...), hors parts primaire et secondaire, de CHF 312'632.49 portant sur une participation des communes à CHF 5'224'772.52. **Ces comptes présentent donc une diminution de charges de CHF 10'268.- par rapport au budget 2023.**

En tenant compte des frais de transports, le coût total pour un élève de primaire s'élève à CHF 3'237.08 et à CHF 4'591.35 pour un élève de secondaire.

### **II. Points discutés par chapitre**

#### **Autorités**

##### *500.3002 Comité de direction*

Le CODIR a effectué davantage d'heures que prévu dans le budget. Le (trop) grand nombre d'heures effectuées par le CODIR est un problème récurrent. Il est lié à l'augmentation du nombre de projets qui sont gérés à l'ASIOR.

#### *500.3170.1 Conseil d'établissement*

Le CET a organisé le bal des promotions. Le budget pour d'éventuels autres projets du CET n'a pas été utilisé.

### **Administration**

#### *501.3011 Personnel administratif*

Moins de charges pour ce poste que prévu dans le budget. Cela s'explique par le changement de boursière en cours d'année, à la suite de sa démission.

### **Transports**

#### *502.3184.1 Hotline*

La hotline a coûté plus cher que budgété. Les soucis liés aux chauffeurs en particulier ont pu être réglés.

#### *502.3188 Transport des élèves*

L'augmentation de ce poste est expliquée par le paiement d'une facture d'HelvéCie pour le 2<sup>ème</sup> semestre de 2022 de CHF112'383. Cette facture est arrivée tardivement et a été comptabilisée dans les charges de 2023.

#### *502.3188.0 Frais transports abonnements*

Durant l'année scolaire 2023-24, davantage d'élèves ont pu se rendre à l'école avec les bus de ligne que durant l'année précédente. Les bus de ligne coûtent moins cher pour l'ASIOR que les transports scolaires.

#### *502.4525 Refacturation bus AJOVAL*

A noter que les coûts de transports refacturés à l'AJOVAL sont financés *in fine* par les communes (via le compte AJOVAL).

### **Prestations parascolaires**

#### *503.3011.1 Sport facultatif*

#### *503.4510 Canton participation sport facultatif*

Les coûts liés au sport facultatif et les subventions reçues par le Canton s'équilibrent.

#### *503.3020 Devoirs surveillés*

Les demandes pour les devoirs surveillés sont en diminution.

#### *503.3060.3 Frais de licences et formation Ma Cantine et Mes Devoirs*

L'investissement effectué pour ces deux licences est un bon investissement. Le travail de gestion est plus simple et plus rapide et les parents sont satisfaits de ce nouveau système.

A noter une augmentation de la fréquentation de la cantine de Chantemerle. Le personnel mis en place permettrait encore d'assurer une plus grande fréquentation si besoin.

## **Enseignement primaire**

### *510.3161.0 Loyer ACT Valeyres*

Fruit de la synergie entre l'ASIOR et l'AJOVAL, les élèves de 3-4P de Valleyres-sous-Rances bénéficient d'une salle pour faire leurs cours d'ACT sans déplacement. La facture non encore reçue sera reportée sur les comptes de l'année 2024.

### *510.3185.01 Visites de dépistage dentaire*

Il y a eu un changement au niveau du dentiste scolaire. Le temps du changement a fait que certaines visites de dépistage n'ont pas eu lieu en 2023.

### *510.3189.1 Frais déménagement*

Le budget prévu pour le déménagement dans le nouveau collège de Montcherand n'a pas été dépensé puisque le déménagement a été reporté en 2024.

### *510.32.20 Intérêts sur dettes*

La variabilité des taux hypothécaires n'est pas complètement prévisible. Le changement d'une ATF a engendré un coût supplémentaire.

### *514.3223 Intérêts emprunts*

Les remboursements pour le nouveau collège de Montcherand ont déjà débuté en 2023.

## **Enseignement secondaire**

### *520.3112.1 Equipements de classes*

La Commune d'Orbe a accueilli 22 mineurs non accompagnés (enfants âgés de moins de 18 ans, arrivés en Suisse sans être accompagnés d'un adulte qui en aurait la responsabilité). Pour les intégrer dans notre école, deux classes ont été équipées de pupitres et chaises à leur hauteur. L'ASIOR reçoit des subventions de la part du Canton pour ces élèves : 400 CHF/ mois sur 10 mois, s'ils vivent dans un foyer collectif ; 130 CHF/mois, s'ils sont hébergés par une famille. Des subventions sont également octroyées pour ces jeunes pour les activités telles que course d'école ou camps divers.

## **III. Commentaire général**

La commission remercie et félicite le dicastère finance du CODIR pour la gestion et la bonne tenue des comptes de l'association.

## **IV. Conclusions**

Au vu de ce qui précède, la commission de gestion et des finances, à l'unanimité de ses membres, invite le Conseil intercommunal à bien vouloir prendre les décisions suivantes :

**Le Conseil intercommunal de l'ASIOR,**

- vu le préavis no 12/24 « Comptes pour l'année 2023 » ;
- vu le rapport de la Commission de gestion et des finances ;
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

**DECIDE :**

1. Les comptes de l'année 2023 sont adoptés tels que présentés.
2. La participation des communes pour l'année 2023 s'élève à CHF 5'224'772.52

Pour la commission de gestion et des finances

Rachel Fasel, Présidente